FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SECTION 1 : Description du produit et de la société

1.1 Identification du produit

- **Nom du produit : Bicarbonate de sablage, seau de 5 kg**
- **Référence:** 515.1923
- **Numéro CAS:** 144-55-8
- **Numéro CE:** 205-633-8
- **Numéro d'enregistrement REACh :** 01-2119457606-32

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le produit n'est pas classé comme dangereux et/ou n'est pas soumis à l'obligation d'établir un rapport sur la sécurité chimique conformément à REACH, donc aucun scénario d'exposition n'est requis pour cette fiche de données de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KS Tools France
PDA Région de Brumath
1, rue de Londres
F - 67670 MOMMENHEIM

1.4 Numéro de téléphone:

Centre anti-poison (RTU) 24h/24h 04 40 05 48 48

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification du produit/ mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le staff n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'identification

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 – sans objet
- Pictogrammes de danger – sans objet
- Mot d'avertissement - sans objet
- Mentions de danger – sans objet

2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PST et vPvS
- PST : Non applicable
- vPvS : Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances Bicarbonate de sodium NaHCO3

- Dénomination N° CAS
144-55-8 Carbonate acide de sodium
- Numéro d'identification
Numéro CE : 205-633-8

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

-Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
-Après inhalation :
En cas d'inhalation de poussière de produit, donner de l'air frais. Rincer la bouche et boire de l'eau. Laver le visage à l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- après contact avec la peau : en général, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver à l'eau et au savon.
- après contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes en écartant les paupières.
- après ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de prévention contre les incendies

5.1 Produits de nettoyage
Agent de nettoyage approprié :
Le produit n'est pas inflammable.
Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut se dégager : dioxyde de carbone (C02)

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie
- Equipement spécial de sécurité : Adapter l'équipement de protection au feu environnant.
- Autres informations : Refroidir les récipients dangereux dans l'environnement avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement :
Ne pas rejeter à l'égout, dans les eaux de surface ou dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :
Absorber mécaniquement et rincer les résidus à l'eau. Éviter la formation de poussière.
Récupérer dans des récipients appropriés et éliminer conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections
Aucune substance dangereuse n'est libérée.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr tenant compte des incompatibilités
- Stockage : Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage
Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau. Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.
Matériaux appropriés pour les récipients et les emballages : Papier, polyéthylène, matériaux revêtus de plastique, acier.
- Indications pour le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage : Var Protéger de l'humidité et de l'eau.
- Classe de stockage :
- 13 Solides non inflammables (TRGS 510, stockage de substances dangereuses dans des récipients mobiles).
- Classification selon l'ordonnance sur la sécurité des entreprises (BetrSichV) :

7.3 Utilisations finales spécifiques
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Manipulation et stockage

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : En cas de formation de poussières, une aspiration est nécessaire.

8.1 Paramètres à surveiller

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Indications complémentaires : Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôle de l'exposition

- Équipement de protection individuelle :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.
Éviter le contact avec les yeux.
Ne pas inhaler les poussières. Éviter la formation de poussière.

- Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire en cas de formation de poussières.
- Filtre recommandé pour une utilisation de courte durée : Filtre P2.
- Protection des mains : Gants de protection ou crème de protection pour la peau.
- Matériau des gants

Caoutchouc butyle
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact doit être obtenu auprès du fabricant de gants de protection et respecté.

- Protection des yeux : En cas de formation de poussière, porter des lunettes de protection appropriées.
- Protection du corps : Vêtements de protection standard.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- Informations générales

- Apparence :
Forme : test
Couleur : blanc
- Odeur : inodore
- Seuil de détection de l'odeur : Non déterminé
-pH (50 git) à 20 °c : 8,1 - 8,4

- **Changement d'état :**
Point/intervalle de fusion : Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : Non déterminé
- Point d'éclair : Non applicable ; le produit n'est pas inflammable ou explosif.
- Inflammabilité (test, gaz) : le produit n'est pas inflammable.
- Température d'inflammation : /
Température de décomposition : >50°C
- Auto-inflammabilité : Non déterminée.
- Risque d'explosion : Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
- Limites d'explosivité : /
inférieures : Non déterminées.
supérieure : Non déterminées.
- Pression de vapeur : Non applicable.
- Densité à 20 °C : 2,159 g/cm3
-Densité en vrac à 20 °C : 700-1200 kg/m3
-Densité relative : Non déterminé.
-Densité de vapeur : Non applicable.
-Vitesse d'évaporation : Non applicable.
- Solubilité en I Miscibilité avec l'eau à 20 °C : 145 git
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
Viscosité :
dynamique : Non applicable.
cinématique : Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

Mo/masse : 84,01 g/mol

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Reactivité
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique I Conditions à éviter :
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
La décomposition thermique produit du dioxyde de carbone et du carbonate de sodium.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Avec développement acide de dioxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles :
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux :
dioxyde de carbone et carbonate de sodium.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 pertinentes pour l'évaluation :**
Oral I LD501> 4000 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion/irritation de la peau**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-**Sensibilisation respiratoire/cutanée**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-**Toxicité subaiguë à chronique :**
In vitro, pas d'effet mutagène.
Administration orale (alimentation), 10 jours, diverses espèces, 330 mg/kg, pas d'effet tératogène.
-**Effets CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
-**Mutagénicité de germes/1**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-Carcinogénicité
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-Toxicité pour la reproduction
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-Danger d'inhalation
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
EC 50 / 48 h 4100 mg// (Grande puce d'eau (Daphnia magna))
LC 50 / 96 h 7700 mg// (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss))
7100 mg// (Perche soleil (Lepomis macrohirus))

NOEC / 96 h 2300 mg// (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 5200 mg// (Perche soleil (Lepomis macrohirus))
3100 mg// (Grande puce d'eau (Daphnia magna))

12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.4 Mobilité dans la baignade
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

- Autres indications écologiques :
- Indications générales :
Ne doit pas pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux usées ou les canalisations.
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon la liste) : faible danger pour l'eau selon VwVwS.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets nocifs
Pas d'autres informations pertinentes disponibles

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

-Recommandation d'utilisation :

Peut être incinéré avec les ordures ménagères/1 en respectant les prescriptions techniques nécessaires et après consultation de l'entreprise d'élimination et de l'autorité compétente.

Recycler le produit usagé ou lui donner une autre utilisation si possible. Sinon, le remettre à une entreprise d'élimination agréée.

- Numéro de code des déchets :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés au produit mais essentiellement à l'application. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

- Emballages non nettoyés :

Elimination conformément aux prescriptions administratives.

- Recommandation :

Emballage de prêt : Après avoir été vidé de manière optimale, retourner immédiatement l'emballage fermé hermétiquement et sans nettoyage au fournisseur. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider entièrement et les nettoyer avant de les reconditionner ou de les retraiter.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU **ADR, IMDG, IATA**	Non classé
14.2 Nom d'expédition ONU **ADR, IMDG, IATA**	Non classé
14.3 Classe de danger pour le transport **ADR, IMDG, IATA**	Non classé
14.4 Groupe d'emballage **-ADR, IMDG, IATA**	Non classé
14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.6 Demande de transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et selon le recueil IBC	Non applicable
- Transport/autres informations :	Pas de marchandises dangereuses selon les ordonnances ci-dessus
- ONU "Mode/ Regulation":	Non applicable

SECTION 15 : Législation

15.1. Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnementLégislation spécifique au produit ou au mélange

- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 supprimé
- Pictogrammes de danger supprimés
- Mot de signalisation supprimé
- Mentions de danger supprimé
- Réglementations nationales :
- Classe de danger pour l'eau : WGK 1 (classification dans la liste) : faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Entité émettant la fiche technique :

KS Tools France
PDA Région de Brumath
1, rue de Londres
F - 67670 MOMMENHEIM

- Abréviations et acronymes :

RIO: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
/CAO: International Civil Aviation Organisation LEV. Local Exhaust Ventilation
RPE: Respiratory Protective Equipment
RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Global/y Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Ru/es for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very
Bioaccumulative NOAEL: No Observed
Adverse Effect Level
ISO: International Organisation for
Standardisation DNEL: Derived No-Effect Level
(REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration
(REACH) SVHC: Substance of Very High Concern

*Données modifiées par rapport à la version précédente